

dans cette Chambre, il prit immédiatement dans les délibérations et les comités une part indiquant qu'il comprenait parfaitement la besogne que nous avions à expédier. Il était familier avec la politique générale du pays, particulièrement, avec les intérêts de sa localité, et son expérience avait toujours une grande valeur sur toute question discutée.

Quant à sir Mackenzie Bowell, nous l'avons tous connu et admiré beaucoup. Sa vie est intimement liée à l'histoire politique du pays. En 1867, il fut élu membre du Parlement canadien pour la première fois, et il siégea continuellement comme membre de la Chambre des communes jusqu'à son élévation au Sénat. Il fut un puissant lutteur. Il était toujours prêt à rompre une lance avec tout adversaire qui le provoquait, et cette lutte était conforme à son tempérament. Toutefois, il n'eut jamais d'ennemis parmi ceux qu'il combattait parce qu'il savait toujours ménager ses expressions et éviter toute parole blessante. Dans son jeune âge, il prit une part active à l'organisation d'un corps de volontaires, et plus tard à l'organisation de la milice. C'est ce qui lui donna probablement le goût de la lutte. Il a fait partie de plusieurs gouvernements, pendant 25 ans, et malgré la grande somme de travail dont il était chargé, il ne perdit rien de son activité et de son énergie jusqu'au dernier moment de sa vie. L'un des incidents de sa vie, qui m'a le plus frappé—et que j'ai considéré comme très extraordinaire—c'est son voyage à l'âge de 92 ans, à travers le continent canadien jusqu'au Pacifique. Il disait alors qu'il n'avait jamais vu cette partie du pays, et que le devoir d'un homme public était de connaître le pays pour lequel il légiférait. Un voyage de cette nature, pour un homme de son âge, est, suivant moi, quelque chose d'extraordinaire. Nous, de la gauche de cette Chambre, regrettons des plus sincèrement sa mort, et nous sympathisons des plus profondément avec sa famille.

Quant au troisième sénateur que la mort a frappé, le sénateur Gillmor, il ne prit jamais fréquemment la parole dans cette Chambre, ou dans les comités; mais il a toujours fait acte de présence et la part de travail qui lui revenait. Il était doué d'une riche nature, et il a su plaire à tous ceux qui eurent des rapports avec lui. Il tenait fortement à ses opinions sur toutes les questions de commerce et il était un homme d'affaires éminent dans les Provinces maritimes. Sa mort a produit un pénible choc parmi ceux qui le connaissaient

intimement, et ce choc a été d'autant plus vif que ce regretté collègue est mort prématurément, c'est-à-dire, à un âge comparativement peu avancé, si l'on compare l'âge de cet ex-collègue avec celui atteint par feu sir Mackenzie Bowell. Qu'il me soit permis, au nom de la gauche du Sénat, d'offrir à sa famille nos plus chaudes sympathies pour la perte qu'elle éprouve.

L'honorable M. LANDRY: Honorables messieurs. Les vétérans de notre monde politique s'en vont. En pensant aux sénateurs que la mort a frappés depuis la dernière session et qui, pour toujours, ont disparu de cette enceinte, nous, les vivants d'aujourd'hui, ceux du moins dont l'âge ou les longs états de service permettent d'approcher de plus près des tombes qui viennent de se fermer, nous avons le devoir, debout près de la fosse commune, de jeter avec la dernière poignée de terre, notre suprême adieu à nos devanciers et de transmettre à ceux qui nous suivent le souvenir ému des vertus que nous admirons chez ceux dont nous pleurons la perte.

Il y a dans la vie publique des hommes dont nous venons d'entendre l'éloge, des incidents sur lesquels l'oubli ne peut avoir aucune prise: il y a dans nos cœurs des sentiments de reconnaissance qui ne demandent qu'à jaillir et qu'il nous faut porter à la connaissance de la génération qui remplace petit à petit celle à laquelle j'appartiens.

Ce serait singulièrement méconnaître les devoirs que m'impose la position que j'occupe dans cette Chambre, si, au nom de la province dont je suis l'un des représentants, je n'offrais à la mémoire de sir Mackenzie Bowell le tribut de la reconnaissance de mes corégionnaires pour la ferme attitude montrée par le premier ministre canadien dans la crise mémorable qui faillit engloutir son gouvernement aux jours sombres de janvier 1896.

J'ai vécu ces jours agités. J'ai été témoin en juillet 1895 de la démission retentissante de MM. Angers, Caron et Ouimet, du retour des deux derniers au ministère et du superbe isolement de M. Angers, persistant dans sa détermination de rester en dehors d'un ministère qui piétinait sur place au lieu d'adopter pour nos frères du Manitoba les mesures de justice que nous indiquait la Constitution, légalement interprétée par un jugement du Conseil privé. L'attitude prise par la province de Québec et par les hommes qui la représentaient empêcha pendant six mois le remplacement de M. Angers dans le ministère fédéral. Le Parlement se réunit en janvier 1896, avec